



Véronique Grailles
Elue DP



Ludovic Leclerc
Elu DP



Hervé Leleu
DS, élu DP
Trésorier adjoint au national



Patricia Nivesse
Elue DP



Monique Sarbil-Colomines
DS, élue DP et CHSCT



Laurence Couve
DS, Elue DP



Christophe Andrieux
Elu

BREVES DP Janvier 2017

A RETENIR

A2S : les fiches de vœux adressées par mail à compter du 9 janvier à tout le personnel des A2S doivent être remises à l'ELD au plus tard le 23 janvier 2017. Les notifications d'affectation seront communiquées le 15 février 2017.

- Pour les psychologues du travail sont prévus deux postes sur les agences de + 50 et 1 poste pour les agences de - 50. Pour les petits sites les postes seront à pourvoir en 2018 et ne peuvent faire l'objet d'un vœu à ce jour.
- Le choix, en cas de candidature multiples sur un site (tout personnel des A2S confondus) se fera en fonction de plusieurs critères dont la distance domicile/Travail et les éléments personnels que vous aurez remonté au service RH sur la fiche de vœu et l'équilibre des besoins de compétence du site.
- En cas de souhait de mobilité hors territoire départemental le faire figurer également sur cette fiche.

Psychologue du travail : Dans la convention collective du national de 1995 de l'assurance chômage, l'emploi générique « psychologue du travail » n'est pas référencé ; en conséquence l'intitulé sur la fiche de paie est « personnel hautement qualifié ».

Carte Pass restaurant : En janvier, une carte de paiement a été envoyée à chaque agent. Chacun pourra alimenter sa carte de paiement de tout ou partie de sa dotation en titres restaurant, au plus tard, le 21 de chaque mois pour le mois suivant, (21 janvier pour les tickets de février). Le site précise la liste des entreprises acceptant les paiements par carte pass restaurant. A défaut les tickets resteront sous format papier.

Campagne de promotion : La direction rappelle que chaque agent doit être reçu par son hiérarchique qu'il bénéficie ou non d'une prime ou d'une promotion.

Réappro GED : La direction nous informe qu'une session de réappro GED sera organisée pour les ELD et les conseillers.

Assurance professionnelle : A compter du 1^{er} janvier 2017, un nouveau contrat d'assurance a été mis en place pour couvrir les risques routiers. Une communication sera faite à tout le personnel.

Bulletin de salaire : Nous allons prochainement découvrir des bulletins de salaire simplifiés. Les charges sociales seront regroupées par nature. La direction n'a pas d'informations, à ce jour, sur la dématérialisation du bulletin de salaire.

Divers formation : les formations obligatoires prévues dans le cadre de Pôle Emploi 2020 doivent être suivies par les conseillers quel que soit le niveau d'expertise.

L'équipe DP Occitanie vous renouvelle ses vœux pour une belle année 2017